



Stage école non rémunéré

Par **jean1994**, le **25/08/2016 à 21:33**

Bonjour à tous, rnje vais vous expliquer mon problème...rnJe suis étudiant en école de commerce et lors de ma 2ème année je dois effectuer un stage de 3 mois minrnJ'ai réussi à obtenir un stage aux US (Los Angeles) dans une startup. Nous sommes 3 élèves à participer à ce stage. Mon tuteur nous précise qu'il s'agit d'un stage non payé, mais apres quelques discussions avant la signature de la convention, il nous propose de nous payer le voyage pour les US ainsi que le logement sur place (cela compense pour le stage non payé).rnIl nous fait comprendre qu'il ne sait pas encore quand nous allons aller à LA car pour l'instant il travaille sur Paris, nous lui proposons donc tout d'abord de travailler à distance et ensuite aller à LA plus tard. Nous signons donc une convention de stage avec comme lieu de stage LA, il est précisé que le stage est non payé mais voici les benefits pour le stagiaire : expenses refund, lodging when in the US taken care of.rnrnRésultat, la date des US à été repoussée au fur et à mesure, il nous propose de nous amener aux US pour des vacances à la fin pour nous remercier de notre travail, mais au final rien ne se fait, nous avons tous bossé de chez nous pendant tt la durée du stage, moi même je n'ai jamais rencontré le tuteur, les 2 autre l'ont déjà rencontré une ou deux fois...rnapprochant la fin du stage, je lui demande si il est toujours prévu d'aller à LA, il répond que la levée de fond à pris du retard mais il nous dit que lorsque la levée de fond sera finie 'restons en contact et je serai ravi de vous inviter à LA tout frais payé'. Je ne vais pas avoir bcp de temps l'année prochaine pour voyager et je suis assez short niveau argent, je lui propose donc gentiment 'Je souhaiterai donc avoir plutôt une rétribution financière pour ces 12 semaines de travail (à titre indicatif la rémunération des stages est entre 555 et 600€/mois).rnrnAvec une semaine de retard il me répond 'à la base le stage pour nous par principe est non rémunéré c'est pour ça que on préfère plutôt donner quelque chose de non chiffrée en l'occurrence un billet d'avion pour LA tout frais payé pour des vacances que tu peux prendre quand tu le souhaites. On préfère pas donner de l'argent car pas justifiable auprès de notre directeur financier. Car nos stages sont non rémunérés 'rnrnje sens vraiment le mauvais plan...rnmon tuteur ne respecte pas bcp ses engagements, il est

très sympa, mais peut être cache il quelque chose, difficile à savoir si tt cela était prévu pour exploiter 3 stagiaires ou si il est sincère...rnrnBref, de mon côté je préfère être payé normalement, même si le voyage n'est pas trop mal non plus... rnrnJ'aimerais savoir ce que vous penser de cette situation... juridiquement est-il en tort? le stage ne s'est pas déroulé aux US comme prévu, il s'est déroulé en france, où un stage de plus de 8 semaines doit être rémunéré...rnrnpar rapport aux benefits prévu dans la convention, est-il obligé de ma payé quelque chose? je précise que le stage est fini...rnrnmerci pour vos réponses...

Par **BrunoDeprais**, le **25/08/2016** à **22:28**

BonsoirrnrnLa loi qui s'applique est celle du territoire où vous avez effectué votre stage.

Par **jean1994**, le **26/08/2016** à **00:30**

Bonsoir BrunoDeprais,rncela veut donc dire que mon tuteur est dans l'obligation de me payer le salaire minimal pour ces 12 semaines?rnrnmerci pour votre réponse

Par **BrunoDeprais**, le **26/08/2016** à **10:01**

Bonjour JeanrnrnCa franchement, je n'en sais rien.

Par **jean1994**, le **26/08/2016** à **16:53**

cela ressemble à du travail dissimulé tout de même non?

Par **BrunoDeprais**, le **27/08/2016** à **08:10**

Bonjour JeanrnrnA priori je dirais que non, car pour qu'il y ait travail dissimulé, il faut qu'il y ait rétribution.

Par **Tisuisse**, le **27/08/2016** à **08:49**

Bonjour,rnrnDe toute façon, le stage devant se dérouler à Los Angeles, c'est la réglementation de cet Etat qui s'applique sauf si l'entreprise a son Siège Social en France et que le stagiaire est considéré en "déplacement pour mission à l'étranger" auquel cas c'est la législation française qui s'applique.

Par **jean1994**, le **27/08/2016 à 10:32**

je croyais que : "La loi qui s'applique est celle du territoire où vous avez effectué votre stage.rn"? Si par exemple mon tuteur n'avait jamais prévu de faire le stage aux US mais qu'il ne voulait pas nous payer ...

Par **Tisuisse**, le **27/08/2016 à 10:57**

Vous avez dû signer une convention de stage, non ? que dit-elle ?

Par **jean1994**, le **27/08/2016 à 11:11**

sur la convention, le lieu de stage est US et il y a écrit non rémunéré et dans les bénéfices: expenses refund, lodging when in the US taken care of. rnrncela nous allait, or nous ne sommes jamais aller aux US, ayant effectué le stage en France il me semble correct d'être rémunéré selon la loi Française...rnrnSinon n'importe quelle personne peut prétendre embaucher des stagiaires aux US, en leur promettant de leur payer le voyage et décider de finalement effectuer le stage en France et du coup ne rien payer

Par **BrunoDeprais**, le **27/08/2016 à 15:19**

je croyais que : "La loi qui s'applique est celle du territoire où vous avez effectué votre stage.rn"? Si par exemple mon tuteur n'avait jamais prévu de faire le stage aux US mais qu'il ne voulait pas nous payer ...rnrnrnrnBonjour JeanrnOui je pense la même chose, si vous avez fait ce stage en France, c'est la loi française qui doit s'appliquer.rnJe commence à croire que vous vous êtes fait avoir sur ce coup là.

Par **jean1994**, le **31/08/2016 à 15:07**

Bonjour, comment puis-je faire pour savoir ce que risque mon tuteur?

Par **BrunoDeprais**, le **31/08/2016 à 15:19**

Bonjour JeanrnAvez vous au moins une adresse réelle de ce tuteur?rnJe viens de lire à nouveau votre résumé, ça sent l'arnaque quand même, plus exactement l'abus de confiance, ces gens là sont toujours très sympathiques.rnMalheureusement, même si vous arrivez à le retrouver, l'abus de confiance n'est pas très lourdement condamné.

Par **jean1994**, le **31/08/2016** à **15:58**

merci pour votre réponse, je vais en parler à mon école tout d'abord